

**GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX DES
PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
OU LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT DES EFFETS
TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME FRAPPANT
SANS DISCRIMINATION**

CCW/GGE/III/INF.1
13 novembre 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Troisième session
Genève, 2-10 décembre 2002
Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

Projet de programme de travail

Proposition du Président désigné

Lundi 2 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Observations liminaires: – du Président désigné – du Coordonnateur pour la question des restes explosifs des guerres (observations sur le «projet de proposition» contenu dans le document CCW/GGE/III/WP.1) – du Coordonnateur pour la question des mines autres que les mines antipersonnel
	15 heures – 18 heures	Restes explosifs des guerres (1. Mesures préventives d'ordre général concernant les munitions)
Mardi 3 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Restes explosifs des guerres (2. Mesures préventives concernant la conception de certains types particuliers de munitions)
	15 heures – 18 heures	Restes explosifs des guerres (3. Restrictions applicables pendant les conflits, protocoles additionnels, etc.)

Mercredi 4 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Restes explosifs des guerres (4. Mesures correctives à prendre après les conflits: Que faut-il faire et à compter de quel moment?) (5. Mesures correctives à prendre après les conflits: Qui doit les prendre?) (6. Comment faut-il procéder en ce qui concerne les restes explosifs existants?)
	15 heures – 18 heures	Restes explosifs des guerres (7. Réunions des experts militaires)
Jeudi 5 décembre 2002		Jour férié à l'ONU (Aïd Al-Fitr)
Vendredi 6 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Mines autres que les mines antipersonnel [Nouveau(x) document(s)]
	15 heures – 18 heures	Mines autres que les mines antipersonnel (Projet de mandat)
Lundi 9 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Examen des solutions qui pourraient être adoptées pour promouvoir le respect des dispositions de la Convention
	15 heures – 18 heures	Restes explosifs des guerres (8. Assistance et coopération concernant les questions visées aux points 1, 2, 4 (y compris l'aide aux victimes) et 5)
Mardi 10 décembre 2002	10 heures – 13 heures	Restes explosifs des guerres (Conclusions) Mines autres que les mines antipersonnel (Conclusions)
	15 heures – 18 heures	Adoption du rapport Clôture de la session
